



SALAIRES

Des avancées à inscrire à l'actif des luttes menées par les personnels ... mais qui restent insuffisantes ...

Le 29 mars dernier, après sept heures de négociations avec les organisations syndicales de la fonction publique, le ministre de la fonction publique, Renaud Dutreil, a annoncé les mesures suivantes :

- Nouvelles revalorisations de la valeur du point d'indice : 0,5 % au 1^{er} juillet 2005 et 0,3 % au 1^{er} novembre de cette même année.
- Versement d'une prime dite de « sommet de grade » qui sera versée au 1^{er} juillet 2005 aux fonctionnaires titulaires « coincés » au dernier échelon de leur grade depuis au moins trois ans, au 31 décembre 2004 (260 000 agents sont concernés pour l'ensemble des trois fonctions publiques).
- Une fusion entre les échelles 2 et 3 pour les fonctionnaires percevant les plus bas salaires devant permettre à ces derniers de rester légèrement au-dessus du SMIC.

De telles avancées, aussi relatives soient-elles, sont incontestablement à inscrire à l'actif des luttes exceptionnelles des salariés lors des

journées d'action des 20 janvier, 5 février et 10 mars derniers.

Incontestablement, l'intervention répétée des salariés, dans l'unité la plus large, avec leurs organisations syndicales, a montré qu'il a été non seulement possible de contraindre le ministre de la fonction publique à rouvrir les discussions salariales déclarées closes mais aussi de dégager des moyens budgétaires jugés inexistantes.

Les mesures annoncées par le ministre de la fonction publique valide incontestablement la construction d'un processus unitaire d'action au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie qui porte aussi sur une exigence forte d'augmentation du pouvoir d'achat de l'ensemble des personnels.

Aujourd'hui, non seulement, l'ensemble des personnels fonctionnaires vont bénéficier des mesures annoncées par le ministre de la fonction publique, mais de plus, ils bénéficieront d'une revalorisation des « indemnités kilométriques » à une hauteur de 6,80 % avec effet rétroactif au 1^{er} février 2005 (un décret interministériel devrait être publié dans les prochains jours).

TOUTEFOIS, LE CONTENTIEUX SALARIAL DEMEURE ENTIER !

Pour la fédération des finances CGT, l'action des personnels doit se poursuivre pour :

- L'adoption de mesures salariales assurant le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat subie entre les années 2000 et 2004.
- La mise en œuvre d'un dispositif ambitieux permettant une revalorisation significative des « bas salaires ».
- L'intégration au traitement d'un régime indemnitaire revalorisé, ce qui aurait aussi pour effet de garantir le versement de pensions plus conséquentes aux personnels partant à la retraite.
- Obtenir la reconnaissance des qualifications par une révision des grilles indiciaires permettant un relèvement généralisé du niveau des différents échelons.
- La revalorisation des rémunérations versées aux personnels non titulaires de la Fonction Publique.

La fédération des finances CGT appelle les personnels du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, les fonctionnaires des établissements financiers du secteur semi-public à poursuivre l'action revendicative sur toutes ces exigences auxquelles Messieurs BRETON et DUTREIL doivent apporter de réelles réponses.

Montreuil, le 6 avril 2005.